



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 38804

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la baisse des dotations en direction de l'enseignement agricole privé. Dès 2003, les décisions de gel budgétaire d'un montant de 30 millions d'euros mettaient les structures de l'enseignement agricole public et privé en difficulté de fonctionnement. Il semblerait que, pour 2004, les objectifs fixés par le Gouvernement reportent ce manque de crédits et fragilisent à nouveau l'ensemble de la filière, d'enseignement agricole. Aux demandes d'informations légitimes formulées par les syndicats des enseignants agricoles privés, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) aurait donné une fin de non-recevoir. Cette opacité et ce manque de transparence des comptes publics laissent place à toutes les interprétations possibles, y compris celle de l'existence d'une iniquité de traitement par les pouvoirs publics entre les deux formes d'enseignement. Aussi il lui demande de bien vouloir communiquer dans la transparence l'ensemble des données budgétaires relatives au secteur de l'enseignement agricole public et privé.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche avait pris acte de la demande adressée par une organisation syndicale de l'enseignement privé portant sur l'accès à certaines informations concernant l'enseignement agricole public et de l'avis favorable prononcé par la commission d'accès aux documents administratifs. Le ministère de l'agriculture et de la pêche attache une grande importance à la transparence et à l'équité dans la gestion des dépenses dont il a la responsabilité, ainsi qu'au respect de la réglementation. Il ne saurait être opposé à la communication de certains documents relatifs à l'enseignement agricole public. Toutefois, les applications informatiques existantes ne permettant pas à ce stade de restituer toutes les informations nécessaires pour disposer de comparaisons fiables, le ministère de l'agriculture et de la pêche travaille à la constitution de données qui pourraient être communiquées au requérant avant la détermination des postes d'enseignant pour la rentrée prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38804

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3233

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7358